

### 1- Tableau des effectifs – Recrutements au sein du service « prévention des inondations »

L'Etablissement assure depuis 2003 un appui « en proximité » sur le bassin de la Maine et la Loire aval – avec une chargée de mission basée à Angers (49) – et plus particulièrement ces dernières années, un accompagnement des collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues sur cette partie du bassin, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages et à la mise en œuvre des obligations réglementaires associées.

Dans ce cadre, en lien avec la délégation à l'Etablissement (par 4 EPCI-FP de Loire aval) de la gestion d'un linéaire de plus de 50 kms de digues non domaniales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, au titre du besoin des services, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (ingénieur) jusqu'à fin décembre 2021.

Dans une logique d'optimisation des moyens mobilisés, le parti a été pris par l'Etablissement d'un fonctionnement en équipe projet, en proximité territoriale qui plus est (poste basé à Angers). L'agent recruté interviendra sous la supervision de la chargée de mission déjà en poste sur ce site depuis plusieurs années (référente des services de l'Etablissement sur le territoire dont il s'agit) et en collaboration étroite avec le second chargé de mission (ingénieur) en poste depuis mars 2019 ainsi que les deux chargé(e)s d'opération (techniciens) en cours de recrutement.

Il est précisé que le financement de ce poste est assuré intégralement par les collectivités concernées, conformément aux dispositions des conventions correspondantes.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Plus généralement, fin 2015, l'Etablissement a pris l'initiative d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, dont la co-construction se poursuit actuellement en lien étroit avec les collectivités concernées et les services de l'Etat. L'objectif visé actuellement est le renforcement de l'appui apporté en approche « de bassin », en termes de sécurisation et de gestion des digues (à commencer par celles des collectivités), avec une implication ayant vocation à être développée plus particulièrement en Loire moyenne et en Loire amont.

Dans ce cadre, et afin de mener à bien ces missions, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, au titre du besoin des services, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission (ingénieur) jusqu'à fin décembre 2021.

Basé(e) à ORLEANS, il(elle) interviendra en collaboration étroite notamment avec la chargée de mission « digues » déjà en poste au sein du service « prévention des inondations », sous la responsabilité du chef de ce service.

Il est précisé que ce poste fait l'objet d'un cofinancement par le FEDER à hauteur de 50 %.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## **2- Accroissements temporaires d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée**

### **Etude zones humides SAGE Allier aval et Sioule**

Le bassin versant Allier aval abrite de nombreuses zones humides dont la préservation, la gestion et la restauration constituent un enjeu prioritaire du SAGE, approuvé en novembre 2015. Dans le cadre de l'élaboration de ce dernier, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a déterminé des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides via des outils informatiques, soit 1214 km<sup>2</sup> sur 6344 km<sup>2</sup> de superficie totale. Afin d'avoir une vision plus précise des zones réellement humides et de déterminer des programme d'actions pour préserver et restaurer ces milieux, des inventaires de terrains avec une concertation locale sont indispensables.

Afin de suivre ce travail, confié à des bureaux d'études extérieurs, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités pour un an (mission renouvelable pour un an), d'un(e) chargé(e) d'opération (cadre d'emploi des techniciens). Cet agent sera chargé de suivre et de cadrer les inventaires et l'élaboration de programme d'actions sur les territoires prioritaires, de garantir la poursuite de l'étude sur les territoires restants et de renforcer la prise en compte des recommandations, prescriptions et règles des SAGE portant sur les zones humides, dans les documents de planifications et stratégiques dans les Départements du Puy-de-Dôme, Allier et Haute-Loire.

Il est précisé que ce poste fait l'objet d'un financement intégral de l'Europe (PO FEDER Auvergne).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### **Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI par trois EPCI-FP lozériens**

Dans le cadre de la mise en œuvre (dans un premier temps à titre expérimental sur la période de mi-2019 à fin 2021) de la délégation de gestion à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Allier et ses affluents intersectant les périmètres des Communautés de communes Haut-Allier, Randon Margeride et Mont-Lozère, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, pour un an (mission renouvelable pour un an et demi), d'un(e) chargé(e) d'opération (cadre d'emploi des techniciens).

Ce dernier sera chargé de l'appui opérationnel à apporter aux EPCI-FP et à titre résiduel à intervenir sur des actions relatives à la gestion sur le site de Naussac.

Il est précisé que ce poste ferait l'objet d'une demande d'aide (50%) auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la part d'autofinancement étant quant à elle assurée par des recettes exceptionnelles en lien avec les services rendus par le barrage de Naussac (sans appel à contribution des collectivités).

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**